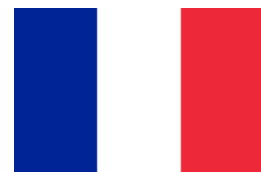


Dans le monde

**Pleine
consécration**

Pleine sécularité



Source: www.cmis-int.org (Conférence Mondiale des Instituts Séculariers)

“L’institut séculier est un institut de vie consacrée où les fidèles vivant dans le monde tendent à la perfection de la charité et s’efforcent de contribuer surtout de l’intérieur à la sanctification du monde » (canon #710).

Qu'est-ce qu'un Institut séculier?

Les Instituts séculiers sont une réalité encore jeune dans l’histoire de l’Église. Ils naissent durant la première moitié du 19e siècle et sont approuvés par le Pape Pie XII en 1947-1948 par la Constitution *Provida Mater Ecclesia* et le Motu Proprio *Primo feliciter*. Jusqu’à ce moment-là les personnes qui désiraient se consacrer à Dieu devaient abandonner le monde pour entrer en Religion, soit dans une communauté religieuse, soit dans une congrégation. Depuis que les Instituts séculiers sont apparus, ceux qui se sentent appelés par Dieu peuvent se consacrer à Lui sans quitter leur état laïc.

Sécularité et la Consécration

Les Instituts séculiers unissent la sécularité et la consécration : en effet, le membre d’un Institut séculier est pleinement laïc et pleinement consacré, unissant ainsi deux réalités qui jusqu’alors étaient incompatibles. Il est pleinement consacré à Dieu comme le religieux et il est pleinement laïc comme tous les autres chrétiens, non clercs ni religieux, et selon sa vocation propre (cf. Constitution dogmatique *Lumen gentium*, no. 31).

Les Instituts séculiers unissent deux notes essentielles qui jusqu’à ce qu’ils surgissent étaient vues comme incompatibles : la sécularité (que ses membres conservent en étant laïcs ou séculiers) et la consécration totale à Dieu de leur vie. Ce n’est pas facile à comprendre pour plusieurs qui n’ont pas découvert la nouveauté du don que l’Esprit Saint a fait à son Église.

Comme l’ont enseigné les Papes depuis Pie XII et après, les Instituts séculiers ont été une invention de l’Esprit Saint, qui constamment renouvelle la face de son Église, pour répondre aux graves nécessités du moment actuel de l’histoire de l’Église.

Jusqu’à ce que surgissent ces Instituts providentiels, la personne qui désirait consacrer son cœur totalement, sans partage, au Seigneur, devait entrer en Religion, dans un Ordre ou dans une communauté. Depuis l’approbation des Instituts séculiers, en plus de cette possibilité, la personne qui le désire peut consacrer son cœur à Dieu par les conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance, sans devoir entrer en Religion, mais en demeurant dans le monde comme un laïc.

De cette façon, le membre d’un Institut séculier est pleinement laïc et pleinement consacré à Dieu. Sa consécration ne perd rien par le fait qu’elle est vécue au milieu du monde, dans les professions et les milieux sociaux les plus variés. Son caractère séculier ne perd rien, de son être laïc, par le fait d’être consacré à Dieu; au contraire, il se transforme – s’il est fidèle à sa vocation – en un laïc

exemplaire, dans le modèle de comportement que doit avoir tout laïc ou séculier réellement chrétien, qui aspire vraiment à la sainteté.

Membres, mode de vie et apostolat

« Il est urgent de connaître et faire connaître cette vocation si actuelle et si urgente de personnes qui se consacrent à Dieu en pratiquant les conseils évangéliques, et par cette consécration spéciale, s'efforcent d'imprégner toute leur vie et toutes leurs activités, en créant en elles-mêmes une totale disponibilité à la volonté du Père et en travaillant pour changer le monde de l'intérieur » disait le Bienheureux Jean-Paul II le 3 mai 1983. Aujourd'hui la majeure partie des domaines de l'activité humaine qui gèrent le monde et déterminent pour toute l'humanité des modèles de comportement sont entre les mains des laïcs. S'il existe, dans chacun de ces domaines d'activité, des chrétiens et des chrétiennes qui, dociles à l'appel du Père et sous l'action de l'Esprit, ont choisi ce chemin de suite spéciale du Christ, pour se consacrer à Lui avec un cœur indivis, et qui sont, à la fois, pleinement compétents dans l'exercice de leur profession, ils contribueront certainement d'une manière très efficace à renouveler et à transformer le monde par le pouvoir rédempteur du Christ. (cf. Exhortation apostolique *Vita consecrata*, no. 10)

De plus, les clercs aussi peuvent faire partie des Instituts séculiers. Les prêtres sont séparés du peuple de Dieu pour se consacrer au ministère de la Parole et des sacrements par la grande transcendance de ces moyens surnaturels pour atteindre le salut des personnes et même le bien matériel du monde. Mais ils ne perdent pas leur caractère séculier, leur relation intrinsèque avec le monde, même si ce caractère séculier acquiert une teinte différente de celle des laïcs. Et c'est de là que leur mission doit être distincte de celle des laïcs. De plus, il n'y a pas de rupture avec le monde comme celle qu'il y a avec les religieux au sens strict.

Tout comme sont multiples les circonstances et les nécessités du monde, les formes des Instituts séculiers sont aussi multiples. La majorité a seulement des membres féminins. D'autres ont seulement des hommes laïcs, d'autres encore sont formés d'hommes laïcs et de prêtres, et finalement il y en a qui ont des hommes laïcs, des femmes, tout en formant des branches différentes, et aussi des prêtres.

Les Instituts séculiers n'ont pas de vie commune. Certains sont formés de membres qui vivent avec leur famille d'origine, pour d'autres leurs membres vivent seuls, d'autres ont diverses possibilités comme celle de vivre en petits groupes, mais les membres maintiennent toujours une relation étroite entre eux et ont une vie fraternelle en accord avec leur charisme propre (cf. canon 714).

Certains Instituts ont des œuvres spécifiques d'apostolat, alors que d'autres les refusent. Enfin, il existe à l'intérieur de ces Instituts un pluralisme sain et riche que l'Église a toujours maintenu et défendu.

En définitive, ils sont une institution réellement providentielle, dont le charisme coïncide avec certaines lignes fondamentales soulignées par le Concile Vatican II (vocation universelle à la sainteté, présence dans le monde pour le changer et le sanctifier, apostolat laïc à la manière du levain, etc.). *« S'ils demeurent fidèles à leur vocation propre, les Instituts séculiers deviendront comme le laboratoire d'expérience dans lequel l'Église vérifie les modalités concrètes de ses rapports avec le monde »*. (Paul VI, 25 août 1976)

